

## Opération tranquillité habitation

La police municipale assure un service de surveillance des appartements et maisons durant votre absence prolongée.

Pour en bénéficier, il vous suffit de prévenir le service municipal.

## Tranquillité vacances : partir l'esprit serein

La police municipale a mis en place un service de rondes tous les jours et de façon aléatoire.

Votre document devra parvenir soit par mail, soit à la police municipale au moins 48h avant la date de départ.

- Les services vous contactent pour valider avec vous les éléments de la demande, l'adresse précise, la période d'absence, etc.
- A votre retour il vous sera remis un compte-rendu des passages.
- En cas de retour anticipé ou de déclenchement intempestif d'alarme, penser à prévenir les services concernés.



**Demande en ligne**  
[Accéder au formulaire tranquillité vacances.](#)

## CONTACT



### DÉMARCHES

#### Police municipale d'Uzès

Hôtel de Ville  
30700 Uzès

📞 0466034840

✉️ [policemunicipale@uzes.fr](mailto:policemunicipale@uzes.fr)

[VOIR LA FICHE](#)



## MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)